



12^{ES} RENCONTRES
SOIGNANTES
EN PSYCHIATRIE

[ACCUEIL](#)[LA BOUTIQUE](#) ▾[LA REVUE](#) ▾[INÉDITS CLINIQUES](#) ▾[ACTUALITÉS](#)[AGENDA](#)[EMPLOI](#) ▾[FORMATION](#) ▾[EN LIBRAIRIE](#) ▾

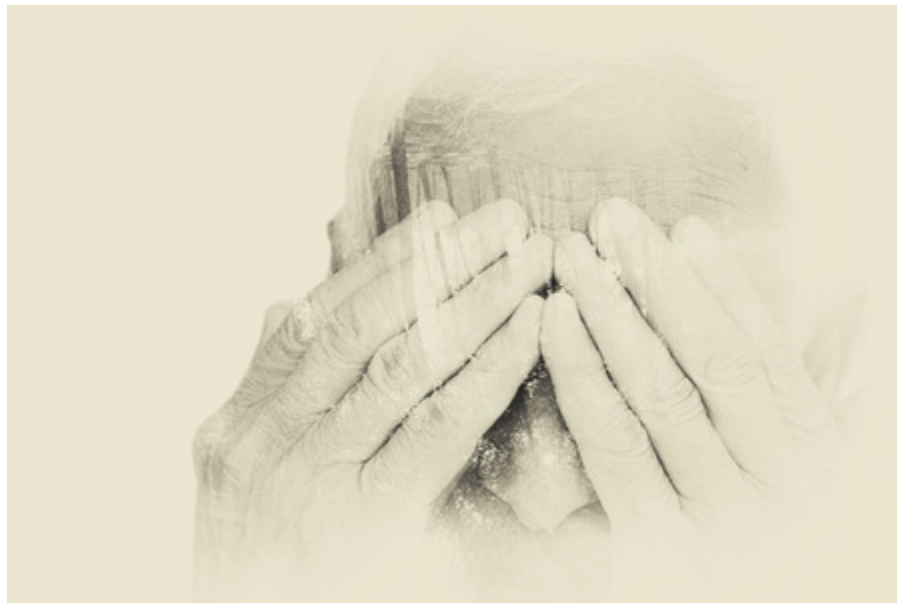
Nouveau catalogue 2027
Formation, Conseil, Digital-learning

Actualités

IPA : « la refonte de la mention psychiatrie santé mentale serait une erreur majeure » !

Publié le 24 septembre 2026

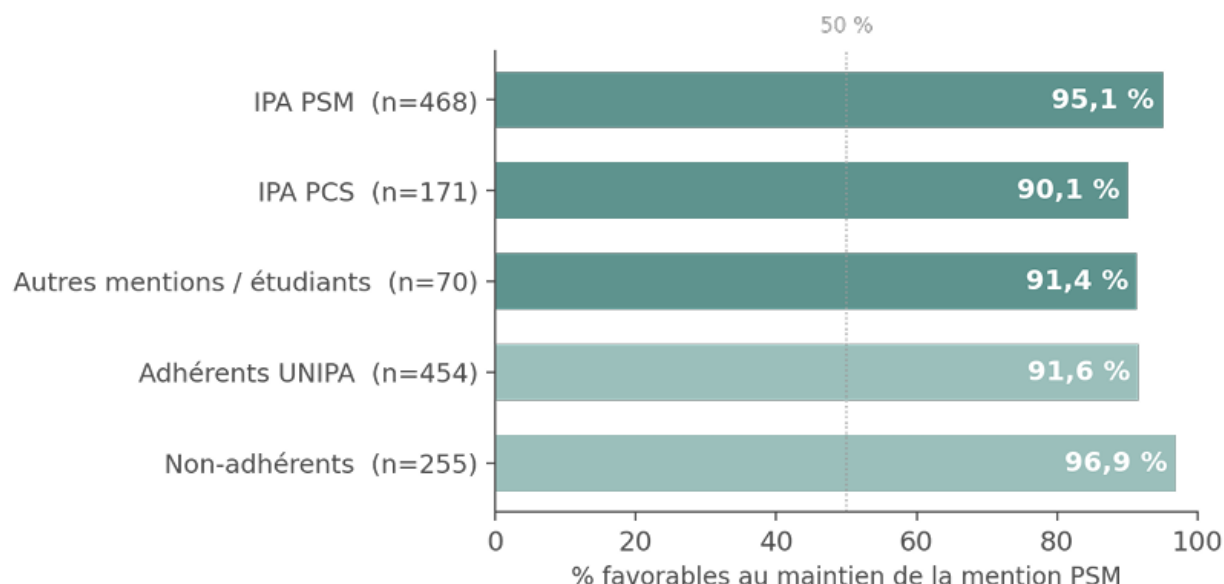




Après une consultation très large, les résultats de l'enquête menée par le Syndicat UNIPA – Union Nationale des Infirmiers en Pratique Avancée relative à la « Mention psychiatrie et santé mentale » (MSP) a recueilli 709 réponses issues de 8 régions. Les résultats sont sans appel. Les professionnels de terrain estiment que cette mention doit rester en l'état, et qu'il s'agirait d'une erreur majeure de la refondre au profit d'une mention généraliste.

Dans le cadre des discussions conduites par la Direction générale de la santé sur le devenir des mentions de pratique avancée infirmière, **la perspective d'une suppression de la mention « Psychiatrie et Santé Mentale » (PSM) au profit d'une mention généraliste a été évoquée, notamment au motif d'une possible stigmatisation des patients.** Afin d'objectiver la position de la profession, l'**UNIPA** a soumis un questionnaire national à l'ensemble des IPA et étudiants IPA, adhérents ou non-adhérents, du 23 juin au 7 juillet 2028 . Cette consultation relative à la « Mention psychiatrie et santé mentale » (MSP) a recueilli 709 réponses issues de 8 régions.

L'enquête révèle que neuf IPA Pathologies Chroniques Stabilisée (PCS) sur dix défendent le maintien d'une mention qui n'est pas la leur. Même constat chez les non-adhérents de l'UNIPA (96,9 % favorables, n = 255) : le résultat ne peut être attribué ni à un intérêt de mention, ni à une ligne syndicale. Il s'agit d'un consensus professionnel transversal sur la spécificité de la psychiatrie et de la santé mentale.



Interrogés sur les risques principaux d'une suppression (plusieurs réponses possibles), les répondants placent en tête la perte de lisibilité des compétences IPA en psychiatrie et santé mentale (84 %) et la dilution des compétences spécifiques (82 %). Seuls 8 répondants sur 709 n'identifient aucun risque.

L'argument avancé pour justifier la suppression – la mention stigmatiserait les patients – est rejeté par 91,1 % des répondants (« absolument pas » suffisant), un rejet identique chez les IPA PCS (91,8 %). Seuls 5 répondants sur 709 le jugent suffisant. Les commentaires libres soulignent au contraire que la spécialisation est un levier de déstigmatisation : personne ne propose de renommer les psychiatres ou les psychologues, et la santé mentale a été érigée en « grande cause nationale ». Nombre de répondants estiment que la suppression de la mention enverrait le signal inverse de celui recherché.

« La santé mentale n'est pas une compétence transversale. Diluer cette mention est une grave erreur stratégique, clinique et politique. C'est d'abord nier la spécificité clinique [...] C'est ensuite aggraver une crise de la démographie médicale, alors que la santé mentale a été érigée en « grande cause nationale » . IPA PCS

97,5 %

estiment que la mention aide à identifier les compétences IPA (patients, équipes, institutions)

91,1 %

jugent l'argument de la stigmatisation « absolument pas » suffisant pour supprimer la mention

92,7 %

jugent nécessaire un référentiel de compétences spécifique en psychiatrie et santé mentale*

97,3 %

souhaitent que l'UNIPA défende le maintien de la mention auprès de la DGOS

* « Oui » : 82,7 % ; « Partiellement » : 10,0 %. Seuls 5 répondants sur 709 jugent l'argument de la stigmatisation suffisant.

L'engagement de l'UNIPA demeure le même, à savoir porter les demandes et les besoins des professionnels, afin de ne pas être déconnecté de la réalité. Forte du mandat exprimé par 97,3

% des répondants, l'**UNIPA défend le maintien d'une mention spécifique « Psychiatrie et Santé Mentale »**, adossée à un référentiel de compétences propre, et s'oppose à toute **dilution dans une mention généraliste**. L'UNIPA reste cependant ouverte à une réflexion sur l'intitulé de la mention, dès lors « *que la spécificité des compétences et de la formation est intégralement préservée* ».

• **Rapport complet à retrouver sur le [compte LinkedIn de l'UNIPA](#)**



Recevez notre newsletter

Je m'inscris



Consultation

IPA

Mention

Pratique avancée en soins infirmiers

refonte

[< Article précédent](#) / [Article suivant >](#)

À la une